

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2636

Approbation d'une convention de collaboration pour l'animation d'une conférence (programme Démocratie) entre la Ville de Lyon et le Club de la presse

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 DECEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 DECEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME.

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), Mme FONDEUR (Pouvoir à Mme PALOMINO) M. HAVARD (pouvoir à M. GUILLAND), M. PHILIP (M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD, M. ROYER

2016/2636 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE COLLABORATION POUR L'ANIMATION D'UNE CONFERENCE (PROGRAMME DEMOCRATIE) ENTRE LA VILLE DE LYON ET LE CLUB DE LA PRESSE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 novembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La bibliothèque se veut une « fabrique du citoyen » pour reprendre le titre du congrès de l'ABF (Association des Bibliothécaires de France) tenu à Lyon en 2013 ; elle se veut encore un forum dans la cité, un espace ouvert, une institution citoyenne comme l'atteste la Déclaration de Lyon sur l'accès à l'Information et au Développement que la Fédération internationale des bibliothèques et institutions promulgué en 2014, à l'occasion du congrès mondial des bibliothécaires.

La Bibliothèque de Lyon qui a pour mission de contribuer à la vie intellectuelle et culturelle, et comme volonté de promouvoir les sciences sociales, invite les citoyens à réfléchir aux enjeux actuels et futurs de nos sociétés, avec un indispensable recul critique.

Ainsi, a-t-elle lancé le projet « Démocratie » qui se tiendra jusqu'à mars 2017 : tout un programme de découvertes, d'échanges, d'ateliers, d'expérimentation et de moments de réflexions collectives autour de notre pouvoir d'agir et des nouvelles manières de mettre et de gérer en commun des ressources, des idées, des espaces... Ce programme se clôturera par un forum dans la ville, temps fort d'activités variées, de débats et rencontres, du 9 au 12 mars 2017.

Le projet se déclinera en deux temps :

- un forum de quatre jours en mars 2017 ;
- ce temps fort sera précédé, dès l'automne 2016, par des réflexions et des actions de proximité sur l'ensemble du réseau des bibliothèques, prenant la suite de l'exposition « La Démocratie par le foot » de mai-juin.

Il se déclinera plus largement sur la ville et prendra des formes alliant la conférence, la rencontre, la projection, l'atelier, la production de contenu papier, radio, vidéo, exposition...

Ces journées seront d'autant plus fécondes, qu'elles présenteront des aspects historiques et internationaux. Par ailleurs, il s'agira d'associer les partenaires institutionnels (notamment l'Education Nationale) et ceux du monde associatif dans des actions réellement participatives.

Enfin, ce sera aussi l'occasion, pour les professionnels des bibliothèques, de réfléchir aux notions relatives à la bibliothèque citoyenne, notamment sous forme d'une journée d'étude.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, il est envisagé un travail collaboratif avec le Club de la Presse. Créé en 1976, le Club de la presse de Lyon et sa Région est une association de loi 1901. Regroupant près de 500 adhérents (journalistes, collaborateurs de rédaction, chargés de communication, attachés de presse, entreprises amies), cette Association est gérée par des journalistes et entend demeurer cet espace de dialogue et de communication qui a fait sa réputation.

Lieu de convivialité et d'échange, le Club de la presse se veut plus que jamais ouvert sur la ville, sur la vie et sur l'ensemble de leurs acteurs.

Au fil du temps, le Club de la Presse est devenu un lieu privilégié de tous ceux qui souhaitent trouver une interface dynamique et efficace entre le monde socio-économique, culturel ou politique et l'univers de l'information et de la communication d'aujourd'hui.

Il est proposé d'approuver une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque Municipale et le Club de la Presse visant à fixer les modalités pratiques de l'organisation d'une conférence participative le dimanche 12 mars, lors du Forum final de Démocratie et sur le soutien au programme culturel Démocratie.

La Bibliothèque prendra en charge l'organisation du forum permettant l'accueil de la conférence élaborée avec le Club de la presse de Lyon et notamment, la prise en charge des frais de mission (cf. article 3 de la convention).

Quant au Club de la presse, il élaborera, en lien avec la Bibliothèque, la conférence « Journaliste en 2017 : un garant de la démocratie ? », en sélectionnant les intervenants et les modérateurs (sont pressentis : Stéphane Rabut, Jean-Louis Rioual, Lauren Malka, Sébastien Meunier, Didier Maïesto, Rue 89 Lyon) et gèrera les interventions et les échanges avec le public.

Le travail conjoint, porté par les deux parties, n'a pas de valeur commerciale. Chaque partie assumera sur ses budgets les dépenses lui incombant et réalisera ses engagements sans contrepartie financière.

La présente convention entrera en vigueur à compter de la date de signature des partenaires et expirera le 17 mars 2017, soit une semaine après le Forum.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1- La convention de collaboration susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Bibliothèque Municipale et le Club de la presse, pour la mise en œuvre du projet "Démocratie" est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous les autres documents y afférents.

3- La dépense afférente sera inscrite sur le budget en cours Fonction 321 – programme CULTURECOM.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN